

Présentation de la plateforme en ligne

COMPOSTAGE & BROyat



1. Pourquoi une telle plateforme?
2. Quel intérêt pour les Professionnels des Espaces Verts ?
3. Comment s'utilise ce service ?
4. La défiscalisation
5. Les plateformes de dépôt de broyat

Site internet : www.compostage-et-broyat.fr

Contact : contact@compostage-et-broyat.fr

ou 04.76.34.74.85



TERRE
CLIMAT &
ENVIRONNEMENT

Partenaires :





1) Pourquoi un tel outil ?

Cette plateforme a été créée par Terre Climat & Environnement dans le but de proposer une réelle valorisation du broyat de bois et de rendre autonomes les sites de compostages installés.

A compter du 1^{er} Janvier 2024, l'article L. 541-21-1 de la loi AGEC* rend obligatoire pour les collectivités territoriales la mise en place d'un tri à la source des biodéchets dans le cadre du service public de gestion de déchets. Chaque citoyen devra alors avoir à sa disposition une solution (collecte séparée, compostage domestique ou de proximité) pour ne pas à avoir à jeter ses biodéchets avec les ordures ménagères.

Ainsi, la création de sites de compostages de proximité –aussi dits partagés- est en forte hausse dans les collectivités.

Pour fonctionner et produire un bon compost, les sites de compostage ont besoin de **broyat de bois défibré**. En effet, cette matière sèche apporte des éléments carbonés (absents des déchets alimentaires) et permet une aération homogène du tas. Mais cette ressource est souvent difficile à trouver pour les référents de sites de compostage.

Cependant, en tant que Professionnel des Espaces Verts (paysagiste, élagueur,...), vous en produisez souvent de grandes quantités, et êtes parfois obligé de **vous déplacer** en déchèterie et de **payer** pour vous en débarrasser.

Les référents de sites de compostage et les Professionnels des Espaces Verts gagneraient donc à être en contact, et c'est pourquoi le service <http://www.compostage-et-broyat.fr> a vu le jour.

*AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire





2) Quel intérêt pour les Professionnels des Espaces Verts ?

Professionnel des Espaces Verts, vous êtes soumis à des restrictions parfois contraignantes pour vous débarrasser de vos déchets verts (transport, prix, distance...).

En choisissant soit de livrer votre broyat directement sur un site de compostage, soit de venir le chercher chez vous, l'utilisation de Compostage-et-broyat présenterait alors plusieurs intérêts :

- **Economique**

- Réduire voire abolir les coûts inhérents aux dépôts en déchèteries, qui sont parfois très onéreuses et loin des chantiers
- Réduire le coût du transport, avec une benne vide le véhicule est plus léger et moins consommateur
- Gain de temps, car les sites de compostage à livrer peuvent être trouvés sur le trajet de retour de chantier, ou, dans le cas d'une récupération du broyat chez vous, il n'y a aucun détour de fait.

- **Environnemental**

- Engagement dans une démarche de revalorisation et de gestion de proximité du broyat
- Avoir accès, sur accord avec les référents de sites de compostage, à du compost gratuit

- **Commercial**

- Prise de contact avec des clients potentiels
- Mise en avant de la démarche environnementale





3) Comment s'utilise ce service ?

Pour utiliser la plateforme www.compostage-et-broyat.fr, il faut donc être équipé d'un broyeur et produire du broyat de bois (défibré ou petite plaquette). Une charte garantissant la qualité du broyat devra être lue et approuvée.

Vous vous inscrivez en tant que professionnel et renseignez diverses informations (un tutoriel est disponible sur demande), notamment si vous pouvez livrer du broyat ou si ce broyat peut être récupéré chez vous.

Une fois inscrit, vous avez accès, via une **cartographie**, aux sites de compostage autour de vous (localisation GPS) et à leurs coordonnées. Il suffit de prendre contact, un peu en avance, avec la personne indiquée et s'arranger pour le dépôt de broyat.

Les référents des sites de compostage ont également accès aux coordonnées des professionnels via un « carnet d'adresses », et peuvent donc entrer en contact avec vous, pour aller par exemple chercher du broyat chez vous si cette option a été choisie.

Depuis 2025 une nouvelle fonctionnalité vient s'ajouter aux possibilités de mise en relation : les référents de site peuvent appuyer sur le bouton « SOS broyat », ce qui déclenche l'envoi d'une notification à tous les PEV de leur zone (pour éviter la surcharge de notifications, une fois le bouton enclenché il restera inactif pendant 10 jours). Vous pourrez alors leur répondre et fixer un rendez-vous pour le dépôt directement sur le site et **défiscaliser votre don** (voir paragraphe suivant) sans aucun document à remplir.

Ce service est entièrement **gratuit**, puisqu'il est financé par les collectivités partenaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est également possible de l'utiliser sur smartphone.





4) La défiscalisation

Dans le but de motiver le don de broyat en petite quantité (1 m³) et dans des lieux parfois plus difficile d'accès (centre-ville), depuis 2023 nous avons mis en place la défiscalisation des dons sur les sites de compostage.

En tant que professionnel, vous pourriez donc bénéficier d'une **réduction d'impôts de 66% du montant des dons**.

Cet **avantage économique** répond à un besoin encore peu satisfait des usagers de composteurs. En effet, un grand nombre de sites de compostage partagés sont installés en ville, et leurs usagers ne sont pas forcément véhiculés pour se charger en broyat sur des plateformes de dépôt. La meilleure solution reste donc la **livraison directe sur le site de compostage**. Grâce à la défiscalisation, nous espérons convaincre les Professionnels les plus réticents à se déplacer avec le camion 3,5T en ville.

La **procédure est très simple** : vous répondez aux notifications reçues par e-mail, en prenant rendez-vous avec le site de compostage ou le lieu de dépôt. Remplissez le bon de livraison, suivant les étapes indiquées dans l'interface : 60 secondes top chrono ! Une fois le formulaire enregistré, une notification par e-mail est envoyée au site de compostage, incluant la date de livraison et les informations nécessaires pour préparer la réception. Il reste plus qu'à attendre la validation du référent de site et votre livraison va être enregistrée automatiquement sur votre compte personnel.

C'est à vous d'établir le montant de votre don en nature, dans la limite du raisonnable (maximum **60 €/m³**). Nous avons également ajouté la possibilité d'ajouter les frais kilométriques supplémentaires dû au déplacement.

Un **reçu fiscal** sera établi à la fin de l'année avec le montant total de vos dons, et vous pourrez donc les déclarer.





5) Les plateformes de dépôt de broyat

Pour faciliter les dépôts de broyat dans les centres urbains, où la circulation des véhicules est souvent chaotique, nous travaillons avec différents partenaires à la mise en place de plateformes de dépôt de broyat.

Il s'agit d'espaces **faciles d'accès**, y compris avec une camionnette, afin de vous permettre de décharger tout votre chargement de broyat en une seule fois. Le broyat sera alors utilisé par les usagers du site (jardin partagé, ferme urbaine, etc.), en laissant la possibilité aux référents de site limitrophes de venir récupérer du broyat pour leurs sites de compostage.

Cette approche est en phase de déploiement, et gagne à être promue et multipliée. Son succès dépendra de l'**action collective**, c'est-à-dire de la participation conjointe des professionnels des espaces verts, des référents de site de compostage et des acteurs de l'agriculture urbaine, ou encore des agents des communes qui sont parfois impliqués dans la gestion de ces espaces.

N'hésitez pas à nous faire un retour de votre première expérience :

contact@compostage-et-broyat.fr ou 04.76.34.74.85

